



COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°177 du Mardi 17 septembre 2014

Mot du Maire :

Notre commune s'est engagée dans la réduction de l'usage des désherbants. En effet, la loi prévoit l'interdiction pour les personnes publiques, à partir du 1er janvier 2020, de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouvertes au public. Avec une exception : les traitements et les mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles.

Actuellement la réglementation impose des contraintes fortes pour l'emploi des désherbants, en particulier à proximité des filets d'eau.

Pour nous accompagner, pour bénéficier de conseils et d'une assistance pertinente nous avons souscrit à la charte Terre Saine. Les engagements sont la **suppression progressive des pesticides** sur les espaces publics communaux, la **mise en place de techniques alternatives** (utilisation de moyens mécaniques), la **gestion différenciée des espaces verts** (broyage du gazon et des feuilles sur place, tonte haute des pelouses naturelles...) et la **sensibilisation des habitants** au respect de l'environnement.

Nous allons donc ensemble prendre en charge nos devant de maisons et nos trottoirs afin que notre commune reste agréable à vivre au quotidien et que nos enfants vivent dans un environnement sain.

Je compte sur votre participation active et votre engagement citoyen pour Aussac-Vadalle.

Au verso une présentation des objectifs de la démarche terre saine et de plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de la commune.

Travaux :

La rénovation de la mairie incluant la mise en conformité avec les normes d'accessibilité va débuter le 17 septembre. Pendant cette période les accès à l'école et à la mairie vont être aménagés. Merci à tous d'être compréhensifs et veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Reprise de la Gymnastique douce :

Le Groupe Associatif Siel Bleu reprend les séances de gymnastique douce pour les seniors, le lundi 15 septembre de 16h30 à 17h30 au centre socioculturel. C'est l'occasion de se retrouver pour faire de l'exercice physique tout en se distrayant. Les séances sont animées par Céline Gachet pour un groupe de 12 à 15 personnes.

Reprise du Yoga :

La reprise du Yoga a lieu le mardi 09 septembre de 17h15 à 18h15 au centre Socioculturel.

JADIS :

Une conférence présentée par Stéphane Calvet : "1914 et histoire du canton de Saint Amant de Boixe", aura lieu le samedi 04 octobre à 15h30, à la salle des fêtes de Tourriers.

Rentrée scolaire :

Pour la mise en place des TAP (Temps d'Activités Pédagogiques) et pour diversifier nos activités, nous faisons appel aux dons et en particulier :

- jeux de société divers (complet et en bon état)
- de livres

(à déposer en mairie)

Nous vous remercions pour votre générosité.

Pourquoi une charte ?

Cette charte est un engagement pour réduire l'usage des pesticides sur nos communes/dans nos jardins.

Les pesticides, quels risques ?

Pour la santé



La loi constitutionnelle sur la Charte de l'environnement du 28 février 2005 reconnaît l'influence de l'environnement sur la santé humaine. En 2006, la limitation des pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides devient une priorité dans le Plan Régional Santé Environnement Poitou-Charentes.

En 2007, le Grenelle de l'environnement propose de réduire l'exposition de la population et notamment des enfants fréquentant les parcs et les jardins en visant une réduction forte et globale des pesticides : interdiction totale d'usage dans les lieux publics (stades, trottoirs, parcs, embellissement des villes, talus et bandes de verdure le long des routes) ou réduction stricte à des produits classés non dangereux.

Pour les ressources naturelles et la biodiversité



Les pesticides éliminent tout ou partie des espèces animales ou végétales. Leur toxicité résiduelle, souvent mal connue, participe à la destruction des écosystèmes, à la perte de biodiversité et à la pollution des sols et des ressources en eau.

Par exemple, lors d'une pluie, les pesticides sont souvent entraînés sur et dans le sol, vers les caniveaux, les fossés et les cours d'eau. L'eau s'en trouve polluée sur des dizaines de kilomètres et nécessite alors des traitements sophistiqués et coûteux pour son utilisation pour l'alimentation humaine.

Comment votre commune peut-elle agir ?

Votre commune peut s'engager dans l'effort collectif de réduction des pesticides en Poitou-Charentes, en adhérant à la [Charte Terre saine](#) "Votre commune sans pesticides". La Charte vous propose une dynamique de changement avec :

- des objectifs opérationnels pour votre municipalité,
- un itinéraire de progrès et des outils pratiques pour vos agents municipaux,
- des exemples et des documents-types pour informer vos habitants.

Pourquoi signer la charte terre saine ?

Le [Plan Régional pour la Réduction des Pesticides](#) adopté lors de l'assemblée générale du Groupe Régional pour la Réduction des Pesticides (GRAP) le 28 juin 2007 fixe les objectifs suivants pour les collectivités de Poitou-Charentes :

- généraliser les systèmes d'entretien de la voirie minimisant le recours aux pesticides et les techniques alternatives ou complémentaires à la lutte chimique,
- acquérir les équipements permettant de réduire les pollutions ponctuelles,
- engager des démarches partenariales,
- sensibiliser les responsables techniques et mettre en œuvre des formations sur les alternatives et les bonnes pratiques,
- informer et sensibiliser les habitants pour un nouveau regard sur leur environnement de proximité.